ESTIMATES

Security Intelligence Review Committee

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/72-2002
ISBN 0-660-62151-7

103-02577/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Security Intelligence Review Committee

Departmental Performance Report

For the
Period ending
March 31, 2002

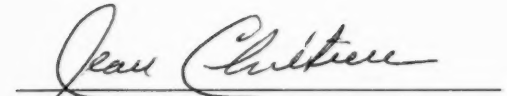

The Right Honourable Jean Chrétien
Prime Minister of Canada

Table of Contents

I **MESSAGE FROM THE CHAIR** 2

II **AGENCY CONTEXT** 5

Overview of the Security Intelligence Review Committee 5

Two Roles 5

External Review of CSIS 6

Investigation of Complaints 7

III **PERFORMANCE ACCOMPLISHMENTS** 8

Strategic Outcomes 8

Level of Satisfaction of Parliament and the Public 9

Review of Findings 10

Assessments 12

Response of the Minister and the Public 13

Authoritative Independent Source of Information 14

Objective Relationship 15

Investigation of Complaints and Ministers`Reports 16

Conclusion 19

IV **OTHER INFORMATION** 20

Contact List 20

Legislation Administered 20

V **FINANCIAL PERFORMANCE** 21

Table 1 - Summary of Voted Appropriations 21

Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 21

Section I: Message from the Chair

The Security Intelligence Review Committee, on behalf of Parliament and the public, reviews and investigates the activities of the Canadian Security Intelligence Service. For reasons of which we are all sadly aware, Western intelligence agencies have come under tremendous scrutiny in recent months. Concern about public safety and the government's ability to protect Canada's citizens is at an all time high. While new legislation such as the Anti-Terrorism Act has responded both to the events of September 11 and our citizens' concerns regarding public safety and effective security intelligence activities, the need to balance those priorities against individual rights and freedoms remains an essential and valued feature of Canadian society.

Members of the Security Intelligence Review Committee are selected in a consultative, non-partisan manner and then entrusted with extraordinary powers of review and inquiry. Our job is to make independent, meticulous and fair-minded assessments of the facts as we find them, across the entire spectrum of CSIS activities.

Specifically, SIRC has two main tasks. The first is to review CSIS' performance directly, through regular and continuous scrutiny of its activities. The Committee has absolute authority to examine and report on all the Service's activities, wherever and whenever they occur. Our second task is to investigate complaints about CSIS' activities. In this role, the Review Committee sits as an independent, quasi-judicial tribunal.

In all its activities, SIRC has one overriding goal: to ensure that CSIS serves the Canadian people as Parliament intended, that is, appropriately and within the law. The results of our inquiries are provided, as classified documents, to the appropriate government officials. The law prevents us from publicly disclosing much of the detail of our reviews and inquiries. However, we strive to make public as much as possible in order to maintain the trust and confidence of Canadians. SIRC's annual public report on CSIS is the main

means by which we assure the people of Canada that, in acting to protect public safety and national security, CSIS has not endangered their civil or constitutional rights.

Last year, the Committee expressed its concern regarding increases in the number of complaints received. The resulting backlog was largely eliminated in fiscal year 2000-2001 and the subsequent year has seen both a stabilization in the number of new complaints and the avoidance of a new backlog.

The struggle against terrorism requires constant commitment to democracy's core value: citizens' freedom from untrammeled government power. Canadian history reflects a commitment to balancing the protection of our democratic institutions with the protection of individual rights. An effective and respected external review of our country's security intelligence service contributes to that balance. In the wake of the events of September 11 and the Government's response to those events, both I the other Members of the Committee remain confident of SIRC's ability to fulfill our mandate.

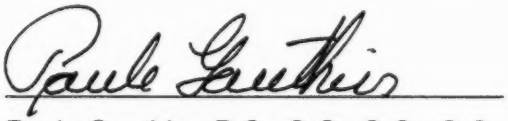

Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.
Chair

II AGENCY CONTEXT

Overview of Organization

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) derives its power from the *Canadian Security Intelligence Service Act* (the *CSIS Act*) promulgated on July 16, 1984. Legislation passed by the Canadian Government following the events of September 11 did not change the powers of the Committee. Members of the Review Committee are appointed by the Governor in Council, following consultation by the Prime Minister with the Leader of the Opposition and the leader of each party having at least twelve members in the House of Commons. The *CSIS Act* gives the Committee the authority to employ an Executive Director and adequate staff to support its required activities. The Committee is also empowered to set its own Rules of Procedure to govern any of its activities, including its quasi-judicial proceedings.

Two Roles

SIRC fulfills two distinct functions, namely the external review of CSIS' performance of its duties and functions, and the examination of complaints or reports from Ministers concerning security clearances, immigration, citizenship, and other matters involving CSIS investigations. With the exception of Cabinet confidences, SIRC has unlimited access to CSIS information. The Committee may also require CSIS or the Inspector General appointed under the *CSIS Act* to conduct a review of specific activities of the Service and to provide the Committee with a report of the review. The nature of the information received and reviewed places limits on SIRC's ability to disclose details of the Committee's reviews and findings to the public. However, not later than September 30th in each year, the Committee submits a public report to the Solicitor General of Canada who must, in

turn, table that report in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the day the Minister receives it.

External Review of CSIS

To protect the rights and freedoms of Canadians, the *CSIS Act* gives SIRC the power to examine CSIS' activities so as to ensure that the Service's powers are used legally and appropriately. The Committee measures CSIS' performance of their duties and functions against the standards and requirements laid out in Ministerial Direction, CSIS Operational Policies, the *CSIS Act* and any other applicable policy, legislation and regulations. In this role, SIRC has the absolute authority to examine all information concerning the Service's performance of its duties and functions -- with the exception of Cabinet confidences -- no matter how highly classified that information may be.

- The Committee reviews CSIS activities, and reports through the Solicitor General to Parliament in an annual public report on whether the Service is acting within the limits of the law to protect the security of Canadians.

- The Committee may, at any time, also provide the Minister with a special report on any matter that relates to the performance of its duties and functions.

- As part of its regular review functions, each year the Committee examines special areas of interest. These major reviews of CSIS' performance of their duties and functions allow the Committee to provide in-depth assessments of specific Service investigations and areas of concern.

- In the case of unforeseen events involving CSIS, the Committee undertakes ad hoc reviews of the Service's activities in relation to that particular occurrence.

- To carry out its external review of CSIS, the Committee relies on a staff of seven, under the direction of the Deputy Executive Director.

Investigation of Complaints

The Committee investigates complaints concerning denials of security clearances to government employees or contractors. It also investigates reports from Ministers involving immigration, citizenship, certain human rights matters, and organized crime. Finally, the Committee investigates complaints from the general public concerning any act or thing done by CSIS. Complaints may be resolved through an administrative review or, where necessary, through a quasi-judicial hearing presided over by a Member of the Committee. Each year, the Committee's public report provides edited summaries of decisions reached on complaints cases.

- The complaints function is conducted by a staff of four, under the direction of the Committee's Senior Counsel.

- Outside counsel may be retained as required.

Section III: Performance Accomplishments

Strategic Outcomes

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) strives to provide Canadians with confidence that the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) is using its extraordinary powers within the law and in a way that recognizes the civil and constitutional rights of Canadians, while ensuring that Canada's security is protected. By exercising its dual mandate to review CSIS' performance of their duties and functions and to investigate complaints, SIRC provides assurances to Parliament and Canadians that CSIS is balancing national security on the one hand and civil liberties on the other.

The achievement of this outcome is measured by:

- The level of satisfaction of Parliament and the public.
- Review findings, covering a broad range of CSIS activities, which ensure that CSIS operates appropriately in protecting Canadians from terrorist or other threats to national security.
- The Committee's ability to assess CSIS investigations and activities in the context of unexpected events.
- The response of the Minister, Parliament and, where national security permits, the public to SIRC's Annual Report, other research reports and the application of resources to these functions.

- Being the most trusted and authoritative independent source of information about CSIS activities.

- Maintenance of an arms-length, objective relationship with CSIS.

- The prompt investigation of complaints and Ministers' reports.

- The frequency with which the Committee`s complaints decisions are overturned or changed on review by the Courts.

Level of Satisfaction of Parliament and the Public

Context and Outcomes. The Committee derives its power and duties from the *Canadian Security Intelligence Service Act (CSIS Act)*, promulgated on July 16, 1984. Built into the Act is a requirement that not later than September 30 in each year, the Committee must produce a public report of its activities during the preceding fiscal year. Given the sensitive and classified nature of much of the Committee's work, the public report to Parliament must carefully balance the importance of thoroughly informing the public and Parliamentarians against national security and privacy concerns. All of SIRC's annual reports can be accessed electronically at www.sirc-csars.gc.ca.

Follow-up from Parliament and the public to this report is a key indicator of the Committee's effectiveness. Measures of this type, are, by their nature, subjective. Subjective indicators, capturing remarks by Parliamentarians, academics, editorial writers, and foreign professors who have studied the Canadian system, attest to the fact that many independent observers

believe that the Committee is reviewing CSIS effectively. Whenever the opportunity presents itself, informed observers are canvassed to ensure that the Committee is aware of outside opinions.

The Review Committee's ability to respond to questions raised by elected representatives is a key element in the public's confidence in the security intelligence system as a whole. While the Committee does its best to keep Members of Parliament informed, SIRC does not have the authority to give Parliamentarians classified information. Section 37 of the *CSIS Act* directs that Members of the Committee comply with the security regulations of the Government of Canada and that they take an oath of secrecy.

Nevertheless, the Review Committee continually seeks ways to convey information to Parliamentarians and the public so that they can be confident of the quality and scope of the Committee's research and findings, and judge whether the *CSIS Act* is working as it should. Several opportunities to answer questions and make presentations to both Parliamentarians and members of the public presented themselves in the previous fiscal year. The Committee appeared before Senate and House Committees and spoke both in Canada and abroad. Opportunities for dialogue with Parliament and the public will continue to be accepted in the coming year.

Review of Findings and Ensuring CSIS Effectiveness

Context and Resources. SIRC has a staff of seven to conduct research, yet they must review many files each year in order to report to the Canadian public and Parliament on CSIS' effectiveness. Statutory requirements also set out broad areas for ongoing audits of CSIS' work. SIRC strives to review and audit a wide range of CSIS activities within these allocated resources, all with a view to maintaining the public's confidence in the validity of the Committee's conclusions. Under the direction of the Committee, SIRC carefully monitors the Service's public and private operational reports, identifies issues of

public concern and interest, scrutinizes national and international events, assesses the historical record of CSIS performance and identifies a list of priority projects for each fiscal year.

The Committee's goal is to ensure that its plans, strategies and reviews will enable it to be knowledgeable about CSIS's level of effectiveness in protecting Canadians from terrorist or other threats to national security.

Outcomes. Each research project proposal is reviewed and approved by the Committee Members. SIRC's research reports are prepared so that Committee Members can examine the drafts of research studies every other month, rather than receiving the bulk of them at the end of the fiscal year. This gives staff enough time to prepare the many reports, while allowing Members sufficient time to deliberate on the research, and offer any feedback and follow-up direction.

The Committee recognizes that unforeseen events may necessitate adjustments to their review schedule. The program will remain flexible to address these adjustments while striving to maintain the normal review schedule of every other month.

Research projects for a fiscal year are designed to deliver a broad range of assessments across many of CSIS's operational activities. Customarily, the Committee has focused on completing a series of stand-alone, in-depth reviews of distinct areas of CSIS responsibility and operations. This approach ensures that the Committee delivers a comprehensive overview of CSIS's performance.

Another indicator of the Committee's effectiveness is the degree to which CSIS modifies its operational procedures, initiates new policy guidelines or issues reminders to staff as a direct or indirect consequence of SIRC's recommendations, following reviews or complaints investigations. The Committee has a program to measure the degree to which CSIS responds to its recommendations.

Assessments Arising from Unexpected Events

Context and Outcomes. Each year, under the direction of the Committee, SIRC staff undertake a broad range of research projects as described above. While the selection of review projects is generally approved by the Committee at the beginning of each fiscal year, the Committee has, since its inception, recognized the need to adjust its review plans to respond to unexpected events. To meet the resource demands of these unforeseen reviews, the Committee maintains the capability to redirect research resources to priority issues on very short notice. In past years, the Committee's reviews of these unexpected events have stretched existing resources but have generally been incorporated into the research program without having to cancel any other reviews.

Since 1999–2000, SIRC's capacity to manage demands on the review program have come under increasing stress. The review function is essentially one of risk management – deciding which areas of the Service's extensive activities warrant the most careful monitoring and which are less important. Compounding the situation is that for the first time in many years, the Service is dramatically increasing its own activities in areas where SIRC has a compelling interest and legal responsibility.

The events of September 11 placed significant pressures on the Committee to redirect research resources on short notice, while still delivering the reviews originally planned for the fiscal year. The Committee is satisfied that the adjustments made to the research program protected the integrity of SIRC's obligations to Parliament and Canadians, while allowing it to respond in a timely manner to an issue of critical concern to the Canadian Government and public. However, this major unforseen event, together with the statutory requirements that must be met in each year, placed exceptional pressures on the Committee's small team of researchers.

The Committee, together with senior SIRC staff, is currently assessing the broad impact of September 11, and of CSIS's increased activity, on SIRC's statutory review functions. This will enable the Committee to develop an effective strategy and to make any necessary adjustments to ensure SIRC's continued ability to meet the expectations of Parliament and the public, and to fulfill its statutory obligations under the *CSIS Act*.

Response of the Minister and the Public to SIRC Reports and Use of Resources

Context and Outcomes. The research, analysis and consultation that comprise the review function are continuous processes that provide the basis for the Committee's ability to report with confidence to Parliament in the SIRC Annual Report each September. Occasionally, a particular research project or study may fall wholly within a fiscal year, making it possible to establish discrete costs. More often, the Committee's research and monitoring activities will require assigned resources spanning more than one fiscal year, with reports, conclusions or recommendations flowing from the Committee on an extended timetable.

The Annual Report and special Committee reports to the Solicitor General usually require the use of resources over more than one fiscal year. Between 1985 and 1998–1999 SIRC managed its activities within the resource levels set in 1985. In 1999–2000 SIRC sought, and Treasury Board approved, an increase in reference levels to reflect actual and mostly non-discretionary expenditures, including major spending in such areas as information technology infrastructure required to handle classified information, and costs associated with the exercise of SIRC's quasi-judicial tribunal functions in dealing with a rising number of complaints. With the exception of some unanticipated operational expenses, no new resources have been directed to the review side of the organization.

Authoritative Independent Source of Information about CSIS

Context. A recent but revealing indicator of the usefulness of SIRC's Annual and other published reports, and of SIRC's work in general, is the interest displayed (the number of visits) to SIRC's web site. An older indicator is the demand for copies of the printed version of SIRC's Annual and other reports.

Outcomes. Public demand for information provided by the Committee indicates that SIRC may be achieving its objective of becoming the most trusted and authoritative independent source of information about CSIS' activities.

During fiscal 2001-2002, the SIRC website was visited 1,029,295 times. This compares to the 543,137 visits recorded in fiscal 2000-2001. Printed copies of the Committee's 2000-2001 Annual report were sent to 1,250 recipients. This represented a 17% decrease from the preceding year's requests. The Committee continues to encourage the use of its website for both the current annual report as well as the archive of all previous annual reports. If these developments continue, the trend would point to an increased reliance by Canadians on SIRC's website for news about the Committee's activities.

SIRC's redesigned website (http://www.sirc-csars.gc.ca) went on-line in September 2000, and may have contributed to the initial increase in visits to SIRC's website recorded in last year's report. The website was changed in order to bring information about the Committee's activities to a wider audience, and to make it easier to obtain information about the complaints and review programs. The effectiveness of the site in meeting the Committee's expectations and the public's needs is a dynamic process that receives the ongoing attention of SIRC Members and staff, and further changes will further be introduced over time.

Arms-Length, Objective Relationship with CSIS

Context and Outcomes. It is essential for SIRC to maintain an arms-length, objective relationship with CSIS so that the Committee can offer the Service constructive criticism where issues or concerns are identified, and evluate whether CSIS is working in compliance with the law, policy or other applicable measurements. Public concern over the state's potential to intrude into everyday life is entirely valid. The public must be confident that the activities engaged in by intelligence agencies to protect the security of Canada are conducted within the law.

In this context, SIRC's relationship with CSIS has evolved into what the Committee describes as a healthy tension. Ongoing dialogue with CSIS staff ensures that the Committee's findings and recommendations are clearly communicated and that the Service has opportunities to provide its response to SIRC's reviews. Through these open and professional lines of communication, the Committee has made a practice of acknowledging any disagreement CSIS may have with SIRC in the preparation of both our classified reviews and annual reports.

In order to support this arms-length relationship, the Committee employs a number of tools to measure objectively CSIS's response to SIRC recommendations. The Committee tracks the degree to which CSIS adjusts its policies or practices to reflect SIRC's recommendations. Where the Committee identifies issues or concerns in the context of either a complaint case or research project, follow-up reviews may be conducted to measure the long-term impact of the Committee's recommendations on the activities of CSIS. In all cases, the Committee strives for objective, professional measures within the context of a relationship with CSIS that is founded on SIRC's duty to review their functions fairly and comprehensively.

Investigation of Complaints and Ministers' Reports

Context. The Committee conducts investigations in relation to complaints made by any person with respect to any act or thing done by the Service (section 41 of the *CSIS Act*), complaints made by individuals who are denied a security clearance required by the Government of Canada (section 42 of the *CSIS Act*), reports made to the Committee pursuant to the *Citizenship Act* or the *Immigration Act* (Ministerial reports), as well as matters referred to the Committee pursuant to the *Canadian Human Rights Act*.

In the exercise of its statutory jurisdiction regarding complaints, the Committee has all the powers, rights and privileges of a superior court. Staff carry out a thorough investigation of the complaints. These investigations may lead to a hearing. Committee counsel, sometimes assisted by security-cleared outside counsel, may conduct pre-hearing meetings aimed at promoting an expeditious hearing confined to the issues; examine and cross-examine witnesses as required; and meet counsel for complainants to establish and agree on procedures. Committee counsel also provide legal advice to Committee Members on procedural and substantive matters throughout the decision-making process, and prepare summaries of evidence for the Committee's consideration. Complaints can be complex with a consequent flow of documents, transcripts, and Committee reports requiring significant administrative support activity.

Outcomes. The Committee has found pre-hearing meetings, chaired by Committee counsel, to be a useful tool in increasing the efficiency of its hearings. This use of pre-hearing meetings parallels the increased emphasis on pre-trial procedures in the civil courts to streamline the litigation process. The Committee will continue to encourage the parties who come before it to participate in pre-hearing meetings, where appropriate.

The volume of complaints, referrals and Ministerial reports dealt with by the Committee from its inception in November 1984 until March 2002 is shown below.

SIRC Complaint Cases to March 31, 2002

Year	General Complaints	Security Clearance	Citizenship	Immigration	Human Rights	Total
2001-02	42	2	0	0	1	45
2000-01	52	0	0	0	1	53
1999-00	47	5	2	0	1	55
1998-99	53	0	0	0	1	54
1997-98	30	1	-	-	-	31
1996-97	29	1	1	1	1	33
1995-96	37	1	1	-	-	39
1994-95	53	1	-	1	3	58
1993-94	45	2	-	-	-	47
1992-93	44	3	-	1	-	48
1991-92	40	4	-	-	-	44
1990-91	37	23	-	-	-	60
1989-90	46	21	-	-	2	69
1988-89	16	12	-	3	-	31
1987-88	33	2	1	3	-	39
1986-87	12	6	-	2	-	20
1985-86	17	85	12	1	1	116
1984-85	3	1	1	-	-	5
Total	**562**	**168**	**18**	**12**	**9**	**769**

The disposition of complaints over the past three fiscal years is set out below. Additional information regarding the resolution of individual complaints cases can be found in SIRC Annual Reports.

DISPOSITION OF COMPLAINTS			
Description	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**
Carried over	20	24	41
New	55	52	45
Total	75	76	86
Closed	51	35	69
Carried forward	24	41	17
Orders and Reports Arising from Complaints	4	3	16

Frequency with which Complaints and Report Case Decisions are Overturned or Changed

Context. The Committee strives to ensure the confidence of all parties in the validity and fairness of the Committee's decisions or recommendations in complaints cases.

In the last fiscal year, no SIRC reports have been challenged in Federal Court.

Conclusion

The Committee's ongoing strategic priority is to maximize the effectiveness of the review process by improving research methods, personnel training and resource allocations. This, in turn, is designed to allow the Committee to audit more effectively CSIS activities, respond to unforeseen events and meet the demands created by the Service's expanding activities. All of these competing pressures and challenges must be addressed by a small staff experiencing growing demands on their skills and expertise. The Committee's primary strategic objective is to fulfill its statutory review functions and demonstrate its effectiveness to Parliament and the Canadian public.

In the complaints program, more pre-hearing meetings are being conducted by Committee staff to provide a forum to identify the central issues which will arise in hearings. Further, the assignment of additional staff to this program last year ensured that the Committee's strategic priority of dealing with complaints cases in a timely manner was realized.

Section IV: Other Information

Contact List

Security Intelligence Review Committee
P.O. Box 2430, Station "D"
Ottawa, Ontario
K1P 5W5
Telephone: (613) 990-8441
Facsimile: (613) 990-5230
Internet: http://www.sirc-csars.gc.ca
E-Mail: info1@sirc-csars.gc.ca

Legislation Administered

The Canadian Security Intelligence Service Act

BUDGET DES DÉPENSES

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/72-2002
ISBN 0-660-62151-7

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

Pour la
période prenant fin
le 31 mars 2002

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Table des matières

I **MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE** 3

II **CONTEXTE** 5
Vue d'ensemble 5
Un double rôle 5
Examen externe du SCRS 6
Enquêtes sur les plaintes 7

III **RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT** 8
Résultat stratégique 8
Le degré de satisfaction du Parlement et du public 9
Examen des résultats et efficacité du SCRS 10
Évaluations imputables à des imprévus 11
Réaction du Ministre et du public 12
Source d'information autorisée concernant le SCRS 13
Maintien d'une relation objective avec le SCRS 14
Étude des plaintes et des rapports ministériels 15
Conclusion 19

IV **AUTRES RENSEIGNEMENTS** 20
Contact 20
Loi appliquée 20

I MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (le Comité ou le CSARS) est chargé, au nom du gouvernement et de la population du Canada, d'examiner les activités du Service canadien du renseignement de sécurité (le Service ou le SCRS), et de faire enquête sur celles-ci. Pour les raisons que nous connaissons tous malheureusement, les services de renseignement occidentaux ont été scrutés à la loupe ces derniers mois. On n'a jamais senti autant d'incertitude concernant la sécurité publique et la capacité du gouvernement à l'assurer. Celui-ci a bien adopté des lois comme la *Loi antiterroriste* pour prévenir d'autres 11 septembre et rassurer les citoyens au sujet de leur sécurité et de l'efficacité du renseignement de sécurité, mais en veillant au respect des droits et libertés individuels, une caractéristique essentielle et valorisée de la société canadienne.

Choisis à la suite de consultations et en toute impartialité, les membres du Comité sont investis de pouvoirs d'examen et d'enquête extraordinaires. Ils doivent effectuer des évaluations indépendantes, méticuleuses et équitables des faits trouvés dans les multiples activités du SCRS.

Le CSARS a plus exactement deux grandes tâches à accomplir : premièrement, il examine le rendement du SCRS directement, en assurant un suivi régulier et continu de ses activités. Il est investi du pouvoir absolu d'examiner celles-ci, et d'en faire rapport, peu importe où et quand elles se déroulent. Deuxièmement, en sa qualité de tribunal quasi judiciaire indépendant, le Comité enquête sur les plaintes relatives aux activités du SCRS.

Dans tout ce qu'il fait, le Comité n'a qu'un but : veiller à ce que le SCRS serve les Canadiens conformément à la volonté du Parlement ou, plus précisément, à la loi. Les résultats de ses enquêtes, qui sont secrets, sont communiqués aux représentants compétents du gouvernement. La loi interdit en effet au Comité de divulguer le détail de

ses examens et enquêtes. Il s'efforce cependant de rendre publics autant de documents que possible, afin de conserver la confiance des citoyens. Dans le rapport qu'il publie tous les ans, le Comité peut leur confirmer qu'en remplissant son rôle qui consiste à protéger la sécurité du public et de l'État, le SCRS n'a pas mis en péril leurs droits civils ou constitutionnels.

L'an dernier, le Comité a exprimé son inquiétude concernant l'augmentation du nombre de plaintes reçues. L'arriéré qui en a résulté a été presque éliminé en 2000-2001. Le nombre de plaintes s'étant stabilisé, on a pu éviter que la situation se répète.

La lutte contre le terrorisme exige un engagement constant à l'égard de la valeur fondamentale de la démocratie : la non-intervention de l'État dans la vie privée des citoyens. L'histoire de notre pays témoigne de cet engagement de trouver un juste milieu entre la protection de nos institutions démocratiques et celle des droits individuels, grâce à un mécanisme indépendant et efficace de surveillance du service de renseignement de sécurité. Dans la foulée des attentats du 11 septembre et de la réaction du gouvernement à ceux-ci, les autres membres du Comité et moi-même sommes persuadés que le CSARS est en mesure de remplir son mandat.

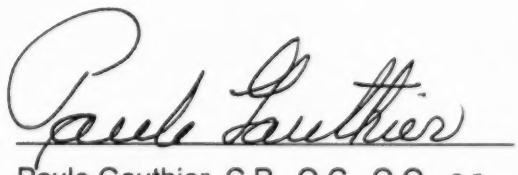

Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
Présidente

II CONTEXTE

Vue d'ensemble

Le Comité tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* (*Loi sur le SCRS*) qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Les lois adoptées par le gouvernement canadien à la suite des événements du 11 septembre n'ont pas changé les pouvoirs du Comité. Ses membres sont nommés par décret, à la suite de consultations du Premier ministre avec le chef de l'opposition et le dirigeant de chaque parti comptant au moins 12 députés à la Chambre. La *Loi sur le SCRS* autorise le Comité à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant afin de l'aider à remplir son mandat et à établir ses propres règles de procédure pour régir, notamment, ses délibérations quasi judiciaires.

Un double rôle

Le CSARS remplit deux fonctions distinctes : d'une part, il procède à un examen externe du rendement du SCRS, et d'autre part, il scrute les plaintes d'individus ou des rapports de ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers d'immigration et de citoyenneté et d'autres questions liées à des enquêtes du SCRS. À l'exception des renseignements confidentiels du Cabinet, le CSARS jouit d'un accès illimité à l'information du Service. Il peut aussi demander à ce dernier ou à l'inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS* d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport. La nature de l'information reçue empêche le CSARS de rendre publics des détails de ses examens et de ses conclusions. Cependant, avant le 30 septembre de chaque année, le Comité présente un rapport annuel au solliciteur général du Canada qui doit ensuite le déposer devant chaque chambre du Parlement dans les quinze jours de séance de celle-ci.

Examen externe du SCRS

Pour protéger les droits et libertés des citoyens canadiens, le CSARS s'est vu octroyer par la *Loi sur le SCRS* le pouvoir de faire enquête sur les activités du SCRS, afin de s'assurer que celui-ci exerce ses pouvoirs dans la légalité et de façon appropriée. Il mesure son rendement d'après les normes et les exigences énoncées dans les directives ministérielles, les politiques opérationnelles du SCRS et la *Loi sur le SCRS* ainsi que d'autres politiques, lois et règlements. Dans ce rôle, le CSARS a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant ces activités, quel qu'en soit la cote de sécurité, sauf les renseignements confidentiels du Cabinet.

- Le Comité examine les activités du SCRS et, dans un rapport annuel remis par le solliciteur général, fait savoir au Parlement si le Service agit dans les limites de la légalité pour assurer la sécurité des Canadiens.

- Le Comité peut aussi à n'importe quel moment présenter au Ministre un rapport spécial sur une question liée à l'exécution de ses fonctions.

- Chaque année, dans le cadre de ses fonctions d'examen habituelles, le CSARS scrute des secteurs présentant un intérêt particulier. Ces grandes études lui permettent de formuler des observations détaillées sur des enquêtes précises du Service et d'autres sujets de préoccupation.

- Dans le cas d'événements imprévus impliquant le SCRS, le Comité procède à des examens spéciaux sur les activités de ce dernier à ces occasions.

- Pour s'acquitter de ses fonctions d'examen externe, le Comité dispose de sept employés qui relèvent du sous-directeur exécutif.

Enquêtes sur les plaintes

Le Comité enquête sur les plaintes relatives aux habilitations de sécurité qui sont refusées à des fonctionnaires ou à des entrepreneurs. Il étudie en outre les rapports transmis par des ministres concernant l'immigration, la citoyenneté, certaines questions liées aux droits de la personne et le crime organisé. Enfin, il examine les plaintes du grand public relativement aux activités du SCRS. Les plaintes peuvent être réglées à la suite d'un examen administratif ou, lorsqu'il y a lieu, d'une audience quasi judiciaire présidée par un membre du Comité. Chaque année, le rapport annuel du Comité contient des résumés des décisions rendues concernant les plaintes reçues.

- Quatre employés, sous la direction de l'avocat principal du Comité, s'occupent des plaintes.

- Au besoin, on recourt à des avocats de l'extérieur.

III RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Résultat stratégique

Le CSARS s'emploie à assurer aux Canadiens que le SCRS exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à reconnaître leurs droits civils et constitutionnels tout en veillant sur la sécurité du pays. En remplissant son double mandat – surveiller le rendement du SCRS et enquêter sur les plaintes reçues – le Comité garantit au Parlement et au public que le Service assure la sécurité nationale, mais non au détriment des libertés civiles.

L'atteinte de ce résultat est mesurée par :

- Le degré de satisfaction du Parlement et du public.

- Les résultats des examens qui portent sur les multiples activités du SCRS, ce qui garantit que celui-ci prend les moyens nécessaires pour protéger le pays contre le terrorisme et d'autres menaces.

- La capacité du Comité à évaluer les enquêtes et les activités du SCRS lors d'imprévus.

- La réaction du Ministre, du Parlement et, dans la mesure où la sécurité nationale le permet, celle du public aux rapports annuels et aux autres comptes rendus de recherche, ainsi qu'à l'affectation de ressources à ces fonctions.

- Le fait d'être la plus fiable et la plus utilisée des sources d'information indépendantes sur les activités du SCRS.

- Le maintien d'une relation objective, sans lien de dépendance, avec le SCRS.

- La promptitude des enquêtes sur les plaintes et des rapports ministériels.

- La fréquence d'annulation ou de modification des décisions relatives aux plaintes en cour d'appel.

Le degré de satisfaction du Parlement et du public

Contexte et résultats. Les pouvoirs et les fonctions du Comité sont précisés dans la *Loi sur le SCRS* qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Conformément à cette loi, le Comité doit faire rapport avant le 30 septembre de chaque année, des activités menées durant l'exercice précédent. Étant donné la nature délicate de son travail, il doit veiller à bien informer les citoyens et les parlementaires sans dévoiler quoi que ce soit qui puisse porter atteinte à la sécurité nationale et à la vie privée. Tous les rapports annuels sont disponibles à www.sirc-csars.gc.ca

La réaction du Parlement et du public au présent rapport est un indicateur clé de l'efficacité du Comité. Les mesures de ce type sont, de par leur nature, subjectives. Des indicateurs subjectifs, par exemple les observations de parlementaires, de chercheurs, d'éditorialistes et de professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien, témoignent de l'avis de nombreux observateurs indépendants, à savoir que le CSARS assure un examen efficace du SCRS. Chaque fois que l'occasion se présente, le Comité s'enquiert auprès d'observateurs éclairés pour s'assurer d'être au fait des opinions indépendantes qui circulent à son sujet.

La capacité du Comité à répondre aux questions posées par les élus est un élément clé de la confiance du public dans l'ensemble de l'appareil du renseignement de sécurité.

Même s'il fait tout en son pouvoir pour informer les parlementaires, la *Loi sur le SCRS* lui interdit de leur communiquer des renseignements classifiés. Aux termes de l'article 37 de cette loi, les membres du Comité doivent se conformer aux règlements du gouvernement du Canada sur la sécurité et prêter un serment de discrétion.

Le Comité n'en continue pas moins de chercher des moyens d'informer suffisamment le Parlement et le public pour qu'ils puissent évaluer la qualité et la portée de ses recherches et de ses constatations, et juger si la *Loi sur le SCRS* a les effets souhaités. À plusieurs reprises durant le dernier exercice, il a eu la chance de répondre à des questions et de faire des exposés aux parlementaires et aux citoyens. Le Comité a comparu entre autres devant des comités du Sénat et de la Chambre et a pris la parole au Canada et à l'étranger. Au cours du prochain exercice, il continuera à accepter les engagements susceptibles de renforcer le dialogue avec le Parlement et le public.

Examen des résultats et efficacité du SCRS

Contexte et ressources. Le CSARS compte sept recherchistes qui, chaque année, doivent examiner de multiples dossiers afin de faire rapport au public et au Parlement sur l'efficacité du SCRS. La loi établit en outre les segments du mandat du SCRS qui doivent faire l'objet de vérifications continues. Le CSARS s'attache à vérifier un large éventail des activités du Service selon les ressources allouées, de manière à conserver la confiance du public dans la justesse de ses conclusions. Il examine donc avec soin les rapports opérationnels publics et privés du Service, identifie les questions d'intérêt public, scrute les événements nationaux et internationaux, évalue les rapports de rendement antérieurs du SCRS, et établit une liste de projets prioritaires pour chaque exercice.

L'objectif du Comité est de s'assurer que ses plans, stratégies et examens lui permettront de mesurer l'efficacité du SCRS qui est chargé de protéger les Canadiens contre tout ce qui menace la sécurité nationale, notamment le terrorisme.

Résultats. Chaque projet de recherche est approuvé par le Comité. Les rapports sont préparés de façon à ce que ses membres puissent prendre connaissance des ébauches tous les deux mois au lieu de les recevoir presque toutes d'un coup à la fin de l'exercice. Les employés, d'une part, ont plus de temps pour rédiger les multiples rapports et les membres du Comité, d'autre part, pour discuter des recherches effectuées et donner du feed-back et des directives.

Le Comité reconnaît que des imprévus peuvent l'obliger à rajuster son échéancier. Il veillera à ce que celui-ci demeure souple, afin justement d'apporter des rajustements, tout en s'efforçant de respecter le programme normal d'examens tous les deux mois.

Les projets de recherche d'un exercice sont conçus pour évaluer les multiples activités du SCRS. Habituellement, le Comité s'applique à mener à terme des séries d'études poussées de secteurs de responsabilité précis du Service. Cette approche lui permet de donner un vue générale du rendement du SCRS.

L'ampleur des modifications apportées par le Service à ses procédures opérationnelles et l'émission de nouvelles directives ou de rappels aux employés, dans la foulée directe ou indirecte de recommandations du Comité dans ses rapports ou ses enquêtes de plaintes, sont d'autres indicateurs de l'efficacité du Comité. Celui-ci a instauré un programme pour évaluer dans quelle mesure le SCRS donne suite à ses recommandations.

Évaluations imputables à des imprévus

Contexte et résultats. Chaque année, des employés du Comité lancent différents projets de recherche que celui-ci approuve généralement au début de chaque exercice. Le Comité a constaté toutefois, cela dès sa création, que des imprévus pouvaient l'obliger à changer ses plans. Pour parer donc à toute éventualité, il conserve la capacité de réaffecter les ressources de la recherche pour répondre à de nouvelles priorités à très court préavis. Les années précédentes, les études de ces événements imprévus ont mobilisé toutes les

ressources, mais ont généralement été intégrées au programme de recherche sans qu'il soit nécessaire d'annuler d'autres examens.

Depuis 1999-2000, le programme d'examens du CSARS doit répondre à une demande croissante. La fonction d'examen en est essentiellement une de gestion du risque, laquelle consiste à déterminer quels segments des vastes activités du Service doivent faire l'objet d'un suivi serré. La situation est d'autant plus difficile que pour la première fois depuis de nombreuses années, celui-ci accroît énormément ses propres activités dans des domaines où le Comité a lui-même un intérêt manifeste et une responsabilité légale.

La tragédie du 11 septembre a obligé le Comité à réaménager prestement ses ressources affectées à la recherche tout en continuant de remettre les examens prévus à l'origine. Le Comité est convaincu que grâce aux rajustements apportés au programme de recherche, il a pu s'acquitter de ses obligations envers le Parlement et le public canadien et répondre en temps opportun à une question les intéressant au plus haut point. Cependant, à cause de cet imprévu de taille, sans compter les exigences réglementaires auxquelles il faut donner suite chaque année, les pressions exercées sur la petite équipe de chercheurs du Comité ont été énormes.

De concert avec ses cadres supérieurs, le Comité est en train d'évaluer l'immense impact du 11 septembre et de l'activité accrue du SCRS sur ses fonctions d'examen. Cela l'aidera à établir une stratégie efficace et à apporter les rajustements nécessaires pour s'assurer qu'il continue de répondre aux attentes du Parlement et du public, et pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi sur le SCRS*.

Réaction du Ministre et du public

Contexte et résultats. Les recherches, analyses et consultations à la base de la fonction d'examen sont des processus continus qui permettent au Comité de présenter avec confiance un rapport annuel au Parlement en septembre de chaque année.

Occasionnellement, un projet de recherche ou une étude coïncide avec un exercice financier, ce qui permet d'en établir le coût sur un an. Le plus souvent, l'affectation des ressources aux activités de recherche et de surveillance du Comité doit s'étaler sur plus d'un exercice et celui-ci doit présenter ses rapports, conclusions ou recommandations sans suivre de calendrier précis.

Le rapport annuel du CSARS, ou les rapports spéciaux qu'il présente au besoin au solliciteur général, font habituellement état de ressources attribuées pour plus d'un an. De 1985 à 1998-1999, le Comité a géré ses activités en conformité avec les niveaux de référence établis en 1985. En 1999-2000, le Conseil du Trésor a acquiescé à sa demande de relever ces niveaux de manière à refléter les dépenses réelles et surtout discrétionnaires, notamment les dépenses majeures engagées dans des domaines comme l'infrastructure informatique requise pour la manipulation de renseignements secrets, de même que les coûts liés à l'exercice de fonctions de tribunal quasi judiciaire du Comité qui est appelé à régler un nombre croissant de plaintes. À l'exception de certaines dépenses opérationnelles imprévues, aucune autre ressource n'a été affectée à la fonction d'examen.

Source d'information autorisée concernant le SCRS

Contexte. Un indice récent, mais révélateur de l'utilité des rapports annuels et des autres documents publiés par le CSARS, et de son travail en général, est l'intérêt que suscite son site Web (le nombre de visites en témoigne), sans compter le nombre de demandes de la version imprimée des rapports du Comité, indice plus traditionnel.

Résultats. La demande publique de renseignements au Comité indique que celui-ci est devenu une source d'information indépendante autorisée et fiable concernant les activités du SCRS.

En 2001-2002, le site Web du CSARS a été consulté 1,029,295 fois, ce qui se compare aux 543 137 visites enregistrées en 2000-2001. De même, on a distribué 1 250 exemplaires du rapport 2000-2001, ce qui représente une diminution de 17 % par rapport à l'année précédente. Le Comité continue d'encourager l'utilisation de son site Web pour consulter tous les rapports annuels parus à ce jour. Si elle se maintient, cette tendance signalera que les Canadiens misent de plus en plus sur le site Web du CSARS pour s'informer de ses activités.

Le site remanié du Comité (http://www.sirc-csars.gc.ca), qui est en ligne depuis septembre 2000, peut avoir contribué à cette hausse marquée du nombre de visiteurs. Il a ainsi été repensé afin de mettre l'information sur les activités du CSARS à la portée d'un plus vaste auditoire et de faciliter la tâche à ceux qui veulent s enquérir des dossiers de plainte et des programmes d'examen. Le Comité et ses employés suivent l'évolution du site de près, afin que celui-ci réponde en tout temps aux attentes du Comité et aux besoins du public, et des changements appropriés seront effectués de temps à autre.

Maintien d'une relation objective avec le SCRS

Contexte et résultats. Le CSARS doit entretenir avec le SCRS une relation objective, sans lien de dépendance, de manière à pouvoir lui offrir des critiques opportunes et constructives, et déterminer s'il travaille en conformité avec la loi, les politiques et d'autres mesures applicables. Craignant par-dessus tout l'omniprésence de l'État dans la vie quotidienne, le public doit avoir la certitude que les activités engagées par les services de renseignement pour assurer la sécurité nationale sont conformes à la loi.

Selon le Comité, la relation du Comité avec le Service a évolué dans un climat de saine tension. Le dialogue continu engagé avec le personnel du SCRS fait en sorte que les conclusions et recommandations du Comité sont clairement communiquées et que le Service a la chance de réagir aux examens de ce dernier. Grâce à ce dialogue ouvert

et professionnel, le Comité s'est toujours fait fort de signaler dans ses examens classifiés et ses rapports annuels tout désaccord exprimé par le SCRS.

Pour soutenir cette relation sans lien de dépendance, le Comité utilise divers outils pour mesurer objectivement la réaction du Service à ses recommandations. Il note jusqu'à quel point le SCRS rajuste ses politiques et ses pratiques pour y donner suite. Quand il relève des problèmes ou préoccupations concernant une plainte ou un projet de recherche, le Comité peut procéder à des études de suivi pour évaluer l'impact à long terme de ses recommandations sur les activités du SCRS. Dans tous les cas, le Comité vise des mesures professionnelles, objectives dans le contexte d'une relation avec le SCRS qui est fondée sur la tâche du CSARS d'examiner ses fonctions de manière équitable et exhaustive.

Étude des plaintes et des rapports ministériels

Contexte. Le CSARS enquête sur les plaintes formulées à l'égard des activités du Service (article 41 de la *Loi sur le SCRS*), sur les plaintes des personnes que le refus d'une habilitation de sécurité pénalise au niveau de l'emploi dans la fonction publique fédérale (article 42 de la *Loi sur le SCRS*), sur les rapports transmis au Comité en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration* (rapports ministériels), de même que sur les questions portées à son attention en vertu de la *Loi canadienne des droits de la personne*.

Dans l'exercice de la compétence que lui confère la loi en matière de plaintes, le Comité a les pouvoirs, les droits et les privilèges d'une cour supérieure. Son personnel effectue sur les plaintes des enquêtes approfondies qui peuvent exiger la tenue d'audiences. L'avocat du CSARS, parfois assisté d'avocats de l'extérieur, peut organiser des rencontres préalables aux audiences afin que celles-ci se déroulent rapidement et se limitent essentiellement aux problèmes en cause; il s'emploie aussi à interroger et à contre-interroger les témoins et à rencontrer les avocats des plaignants

pour convenir de la marche à suivre. Tout au long du processus de prise de décision, l'avocat du Comité fournit aussi des avis juridiques aux membres du Comité concernant la procédure et les questions de fond et rédige un sommaire de la preuve à soumettre au Comité. Bien des plaintes sont complexes, d'où la grande quantité de documents, transcriptions et rapports nécessitant des services de soutien administratif considérables.

Résultats. Le Comité a constaté que les séances préparatoires, présidées par son avocat, étaient utiles pour accroître l'efficacité de ses audiences. Ces séances s'inscrivent dans la foulée de l'accent qui est placé sur les mesures préparatoires visant à simplifier les procès au civil. Le Comité continuera d'encourager les parties qui comparaissent devant lui à prendre part à ces réunions, s'il y a lieu.

Le tableau qui suit illustre le volume des plaintes, des renvois et des rapports ministériels que le Comité a traités depuis sa création, en novembre 1984, jusqu'en mars 2002.

Plaintes présentées au CSARS au 31 mars 2002

Exercice	Plaintes générales	Habilitations de sécurité	Citoyenneté	Immigration	Droits de la personne	Total
2001-02			0	0	1	45
2000-01			0	0	1	53
1999-00			2	0	1	55
1998-99			0	0	1	54
1997-98			-	-	-	31
1996-97			1	1	1	33
1995-96			1	-	-	39
1994-95			-	1	3	58
1993-94			-	-	-	47
1992-93			-	1	-	48
1991-92			-	-	-	44
1990-91			-	-	-	60
1989-90			-	-	2	69
1988-89			-	3	-	31
1987-88			1	3	-	39
1986-87			-	2	-	20
1985-86			12	1	1	
1984-85			1	-	-	116
						5
Total	**562**	**168**	**18**	**12**	**9**	**769**

Le règlement des plaintes au cours des trois derniers exercices est décrit dans le tableau ci-dessous. On peut trouver d'autres renseignements sur le règlement de plaintes individuelles dans les rapports annuels du CSARS.

RÈGLEMENT DES PLAINTES			
Description	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**
Reporté	20	24	41
Nouveau	55	52	45
Total	75	76	86
Fermé	51	35	69
Reporté	24	41	17
Ordonnances et rapports à la suite de plaintes	4	3	16

Fréquence d'annulation ou de modification des décisions relatives aux plaintes ou aux rapports ministériels

Contexte. Le Comité s'emploie à soutenir la confiance de toutes les parties dans la justesse et l'équité de ses décisions ou de ses recommandations relatives aux dossiers de plaintes.

Au cours du dernier exercice, aucun rapport du CSARS n'a été contesté en Cour fédérale.

Conclusion

La grande priorité du Comité consiste à accroître au maximum l'efficacité du processus d'examen grâce à l'amélioration des méthodes de recherche, de la formation des employés et de l'affectation des ressources. Le Comité pourra ainsi vérifier plus judicieusement les activités du SCRS, parer aux imprévus et donner suite aux exigences plus grandes étant donné le nombre croissant d'activités du Service. Tous ces défis concurrents doivent être relevés par une petite équipe dont la compétence et l'expertise sont sollicitées de plus en plus. Le but premier du Comité est de remplir ses fonctions d'examen prévues dans la loi et de démontrer son efficacité au Parlement et au public canadien.

Dans le programme des plaintes, le personnel du Comité tient davantage de séances préparatoires pour mieux cerner les grandes questions à traiter au cours des audiences. De plus, l'affectation d'employés supplémentaires à ce programme l'an dernier devrait permettre au Comité de donner suite à sa grande priorité qui est de régler les plaintes dans les plus brefs délais.

IV Autres renseignements

Contact

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
C.P. 2430, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5
Téléphone : (613) 990-8441
Télécopieur : (613) 990-5230
Internet : http://www.sirc-csars.gc.ca
Courriel : info1@sirc-csars.gc.ca

Loi appliquée

La *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*